

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt , le huit décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 51
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2020

OBJET :

Versement de fonds de concours aux Communes membres

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Mélodie GAILLARD , M. Thierry PLETAN , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Bernard LONG, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, M. Hervé COMBE procuration à M. Gérald CHENAVER

Absent(s) :

M. Claude NEBON, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Denis DUGELAY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération du 20 juin 2018, la Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance a approuvé un pacte financier. Celui-ci permet aux communes membres de recevoir, selon des règles bien définies, le soutien financier de la Communauté d'agglomération pour la réalisation ou l'acquisition d'équipement.

La délibération du 17 septembre 2020 fixe le montant du fonds de concours 2020 alloué à chaque commune.

Les communes suivantes sollicitent aujourd'hui le versement de fonds de concours pour les projets suivants :

NEFFES			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Voirie communale 2020	32 288,00 €	32 288,00 €	15 494,00 €
LA FREISSINOISE			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Acquisition de matériel informatique Conseil Départemental 05 : 5 780,75 €	8 812,50 €	3 031,75 €	1 510,87€
Travaux de voirie 2020	19 061,00 €	19 061,00 €	9 530.50 €
Acquisition de mobilier petite enfance	4 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €
Acquisition vitrine d'affichage numérique	12 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €
LA SAULCE			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Eclairage public Chemin du Riou - 2ème tranche Conseil Départemental 05 : 4 939,50 €	16 465,00 €	11 525,50 €	5 762,75 €
Réparation du talus de soutien du chemin piétonnier « Chemin jaune » Conseil Départemental 05 : 8 100.00 €	27 000,00 €	18 900,00 €	9 450,00 €
Remplacement des menuiseries extérieures dans le cadre de la restauration d'un appartement communal Conseil Départemental 05 : 3 737.74 €	12 459,13 €	8 721,39 €	3 427,96 €
FOUILLOUSE			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Travaux de voirie 2020	29 807.00 €	29 807.00 €	14 903.50 €
Acquisition divers matériels (informatique, défibrillateur, illuminations, barrières)	5 015.10 €	5 015.10 €	2 011.25 €
GAP			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Aménagement paysager et cyclable de la Rue des Fusillés	177 500,00 €	177 500,00 €	57 821.19 €
Aménagement de trottoirs Route de la Luye, Les Thermes	83 000,00 €	83 000,00 €	40 000,00 €
CLARET			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Création d'un four à bois	14 187,00 €	14 187,00 €	7 000,00 €
Travaux de voirie 2020 Conseil Départemental 04 - Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC) : 8 500,00 €	81 534,00 €	73 034,50 €	6 619,14 €
JARJAYES			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Installation de stores à l'école	4 300,00 €	4 300,00 €	2 150,00 €
Acquisition d'un véhicule utilitaire	8 750,00 €	8 750,00 €	4 375,00 €
Travaux de mise en conformité électrique des bâtiments municipaux et éclairage public	9 524,85 €	9 524,85 €	4 762,42 €
CHATEAUVIEUX			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Dénomination des voies et numérotation des habitations, signalétique	34 844,82 €	34 844,82 €	10 982,94 €
ESPARRON			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Mise en conformité du logement communal et pose de volets roulants solaires à la salle du conseil municipal CR PACA Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) : 3 895,57 €	12 985,24 €	9 089,67 €	4 544,84 €
PELLEAUTIER			

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Travaux de voirie 2020 Conseil Départemental 05 : 10 000 €	30 850,00 €	20 850,00 €	10 425,00 €
Acquisition maison Pellet	20 000,00 €	20 000,00 €	6 759,98 €
BARCILLONNETTE			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Installation panneaux photovoltaïques sur le gîte des Ostaous	6 091,67 €	6 091,67 €	3 045,83 €
Bâtiment La Bergerie - Dalle en sous-sol	23 700,00 €	23 700,00 €	11 850,00 €
Dénomination des voies et numérotation des habitations, signalétique Conseil Départemental 05 : 1 957,70 €	4 894,25 €	2 936,55 €	1 468,27 €
Acquisition divers équipements	5 386,33 €	5 386,33 €	2 693,16 €
SIGOYER			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Travaux de terrassement au Col des Guérins	9 872,00 €	9 872,00 €	4 936,00 €
Numérotation des rues Conseil Départemental 05 : 1 311,15 €	2 627,00 €	1 315,85 €	657,92 €
Acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine	1 801,18 €	1 801,18	900,00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Curage chemin du moulin	7 759,20 €	7 759,20 €	3 878,86 €
Dématérialisation Actes	1 293,00 €	1 293,00 €	646,50 €
Acquisition de jeux extérieurs Conseil Régional Contrat régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) : 5 761,70 €	19 205,70 €	13 444,00 €	6 722,00 €
TALLARD			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Aménagement d'une liaison piétonnière et cyclable en cœur de village	213 000,00 €	213 000,00 €	16 555,87 €
VITROLLES			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Rénovation de la salle polyvalente	16 159,00 €	16 159,00 €	8 079,50 €
Dénomination et numérotation des rues de la commune Conseil Départemental 05 : 7 841,12 €	11 201,60 €	3 360,48 €	1 680,24 €
CURBANS			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Acquisition de petit matériel : marteau perforateur et laveuse de sols	2 883,42 €	2 883,42 €	1 441,71 €
Acquisition d'une lame de dénéigement transformable Conseil Départemental 04 - Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC) : 3 016,00 €	7 540,00 €	4 524,00 €	2 262,00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Travaux de sécurisation des voies communales Conseil départemental 05 - Amendes de police : 5 494,00 €	10 988,00 €	5 494,00 €	2 747,00 €
Travaux de goudronnage de la voirie de la place du haut village Conseil Départemental 04 - Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC) : 5 306,00 €	13 265,00 €	7 959,00 €	3 979,50 €
LARDIER ET VALENCA			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Travaux de voirie Plan de Lardier et Village	32 211.40 €	32 211.40 €	12 528,62 €
Acquisition d'un véhicule d'occasion	2 916,67 €	2 916,67 €	1 458,33 €

Les crédits sont prévus au Budget Général de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance.

Décision :

Je vous propose aujourd'hui sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 26 novembre 2020 :

Article unique : d'approuver le versement des fonds de concours suivants :

- 15 494,00 € à la commune de Neffes,
- 19 041.37 € à la commune de La Freissinouse,
- 18 640,71 € à la commune de La Saulce,
- 16 914,75 € à la commune de Fouillouse,
- 97 821,19 € à la commune de Gap,
- 13 619.14 € à la commune de Claret,
- 11 287,42 € à la commune de Jarjayes,
- 10 982.94 € à la commune de Chateaufieux,
- 4 544.84 € à la commune d'Esparron,
- 17 184,98 € à la commune de Pelleautier,
- 19 057,26 € à la commune de Barcillonnette,
- 17 741,28 € à la commune de Sigoyer,
- 16 555,87 € à la commune de Tallard,
- 9 759.74 € à la commune de Vitrolles,
- 10 430,21 € à la commune de Curbans,
- 13 986,00 € à la commune de Lardier et Valença.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 56

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le :

16 DEC. 2020

Affiché ou publié le :

16 DEC. 2020

